



Département des forêts

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
l'agriculture**

EVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES 2010

RAPPORT NATIONAL

BURKINA FASO

FRA2010/032
Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	9
2 TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	17
3 TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	21
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	27
5 TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	30
6 TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED	33
7 TABLEAU T7 – BIOMASSE	36
8 TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	38
9 TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	41
10 TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	44
11 TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	47
12 TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS.....	51
13 TABLEAU T13 – EMPLOI.....	54
14 TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	57
15 TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	59
16 TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	61
17 TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES.....	64

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
COULIBALY Sia , Ingénieur des Eaux et Forêts	03 BP 7044 Ouagadougou (BURKINA FASO)	coulibaly_s@hotmail.com	Tél : (226) 50 35 60 34 / (226) 76 60 09 63 Fax : (226) 50 35 78 86	

Introduction

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) publie périodiquement des rapports sur la situation des ressources forestières mondiales. Le prochain rapport paraîtra en décembre 2010 et chaque pays est appelé à communiquer à la FAO un certain nombre de statistiques portant sur la situation des ressources forestières nationales et leur gestion. A cet effet, dix sept (17) fiches doivent être renseignées sous la direction des Points Focaux Nationaux.

Les années de référence sont 1990, 2000, 2005 à partir desquelles des projections linéaires ont été faites en vue de donner une idée des différentes variables au niveau du pays en 2010.

Dans ce rapport sont présentées les fiches renseignées à partir des données collectées. Il s'articule autour des points suivants :

- le contexte socio-économique et la situation générale des ressources forestières du pays ;
- le cadre légal, politique et stratégique régissant la gestion des ressources forestières au Burkina Faso ;
- l'historique et les objectifs poursuivis par le Programme d'évaluation des Ressources Forestières mondiales (FRA) ;
- la méthodologie utilisée pour l'élaboration du rapport ;
- les résultats obtenus.

Les références des différents documents consultés sont indiqués à la suite de la présentation des résultats.

I. CONTEXTE GENERAL

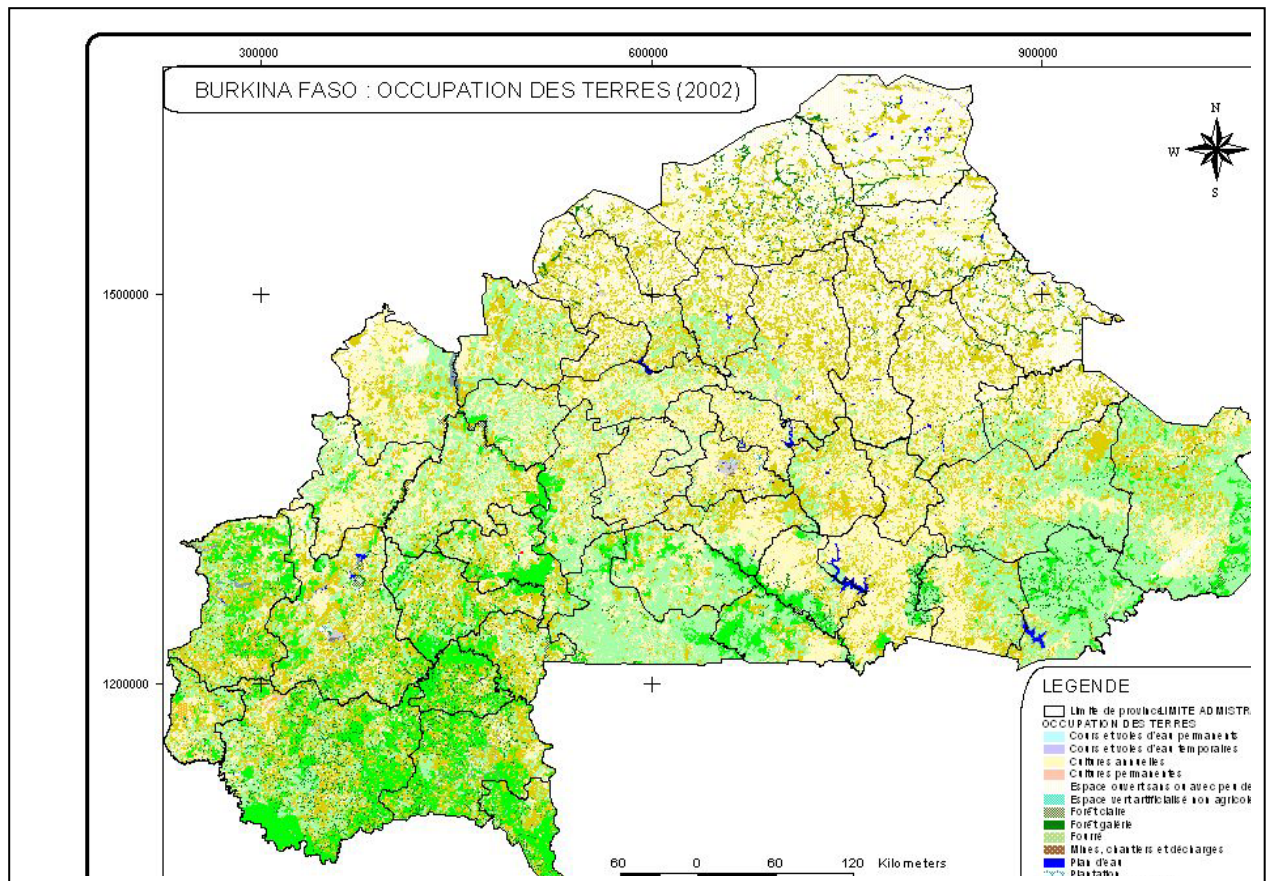
Le Burkina Faso est situé au centre de l'Afrique de l'Ouest. Pays sahélien, il couvre une superficie de 274 000 km². Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2006, sa population serait estimée en 2008 à environ 14 millions d'habitants.

Au plan économique, le pays est classé parmi les pays les moins avancés du monde. L'économie est basée essentiellement sur les productions agro – pastorales qui contribuent pour près de 40 % au PIB (MECV ; 2004). En raison de leurs caractères majoritairement extensifs, les systèmes de production utilisés sont caractérisés par une exploitation effrénée des ressources naturelles en général et plus spécifiquement des ressources forestières. Ces dernières sont également sollicitées pour la satisfaction des besoins de plus en plus croissants de la population en bois (surtout bois – énergie) et en produits forestiers non ligneux (PFNL).

Selon le MECV (2006 a), sur la base de la trilogie climat – flore – végétation, on distingue au Burkina Faso, deux (2) domaines phytogéographiques :

- le domaine sahélien où la végétation est constituée majoritairement de steppes ;
- le domaine soudanien qui constitue la zone d'extension des savanes. Il est subdivisé en secteur nord - soudanien et en secteur sud soudanien. Dans le secteur nord - soudanien, la végétation présente l'allure de paysages agricoles dominés par des espèces utilitaires protégées en particulier *Vitellaria paradoxa* (karité), *Parkia biglobosa* (néré), *Tamarindus indica* (tamarinier), etc. Dans le secteur sud - soudanien qui représente la zone la mieux boisée du pays, la végétation est constituée essentiellement de savanes arbustives le plus souvent denses, de savanes arborées, de savanes boisées et de forêts claires entrecoupées de galeries forestières.

D'une manière générale, le niveau de dégradation du couvert végétal est relativement plus élevé au centre et au nord du pays comme l'indique la carte de l'occupation des terres, ci-après.



II. CADRE LEGAL, POLITIQUE ET STRATEGIQUE REGISSANT LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES AU BURKINA FASO

2.1. Cadre légal

Au Burkina Faso, la gestion des ressources forestières repose sur un certain nombre de lois qui sont principalement :

- la loi n° 014-/96/ADP du 23 mai 1996, portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) au Burkina Faso. Cette loi définit les grands principes d'utilisation des terres du domaine foncier national. Elle précise également les axes fondamentaux d'aménagement du territoire ainsi que les structures et instances concernées à tous les niveaux ;
- la loi n° 005 - 97/ADP du 30 janvier 1997, portant Code de l'Environnement au Burkina Faso. Elle établit les principes fondamentaux du maintien des équilibres écologiques, de préservation, de valorisation des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie des populations ;
- la loi n° 006/- 97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina Faso. Elle fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la gestion durable des ressources forestières et vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection de ces ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux des populations. A ce propos, le Code Forestier reconnaît l'existence de deux (2) types de forêts au Burkina Faso, à savoir :
 - les forêts privées qui sont des forêts légalement acquises ou plantées par des personnes physiques et morales de droit privé ;
 - les forêts publiques qui comprennent les forêts classées de l'Etat et les forêts des Collectivités Territoriales ;

- la loi n°055/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Elle détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des Collectivités Territoriales. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que : le territoire de la commune rurale comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation. Les prérogatives de la planification et de la définition des orientations sur la gestion des ressources forestières du domaine protégé relèveront désormais des Collectivités Territoriales ;
- la loi n° 002 – 2001 /AN du 08 février 2001, portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso. Elle comporte des dispositions notamment celles relatives aux zones de servitude (bande de protection) à observer autour des cours et plans d'eau dans le cadre de leur protection.

Ces différentes lois font l'objet de textes d'application. Il faut noter qu'en plus du cadre légal national, le Burkina Faso a ratifié un certain nombre de traités sous-régionaux et de conventions internationales en matière de gestion durable des ressources forestières.

2.2. Cadre politique et stratégique

La gestion durable des ressources forestières au Burkina Faso repose sur des principes émanant des documents suivants :

- le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- la Politique Nationale en matière d'Environnement ;
- la Politique Forestière Nationale ;
- la Politique Nationale en matière d'Environnement ;
- la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural ;
- la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé.

Pour l'opérationnalisation de ces instruments politiques, différents programmes et de stratégies nationaux traitant de la préservation des ressources forestières sont mis en œuvre. Il s'agit essentiellement de :

- la Stratégie de Développement Rural (SDR) ;
- le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification ;
- le Programme National de Gestion des Ressources Forestières ;
- le Programme National de Gestion de la Faune et des Aires Protégées ;
- la Stratégie Nationale et le Plan d'Action du Burkina Faso en matière de diversité biologique ;
- la Stratégie Nationale et le Plan d'Action de la Stratégie Nationale de Gestion des Feux en Milieu Rural ;
- la Stratégie Nationale de Production des Plants ;
- le Plan d'action de mise en œuvre des Réformes Institutionnelles et Juridiques pour la Décentralisation dans le Secteur Forestier ;
- le Plan d'Action Décennal en matière d'Environnement et de Cadre de Vie ;
- le Plan Décennal de Développement de la Filière Gomme Arabique.

III. HISTORIQUE ET OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PROGRAMME D'EVALUATION DES RESSOURCES FORESTIERES MONDIALES

3.1. Historique

A la demande de ses pays membres, la FAO a réalisé des évaluations des ressources forestières mondiales depuis 1946. La dernière situation faite par la FAO sur les ressources forestières mondiales a porté sur l'année 2005.

3.2. Objectifs

Selon la FAO (2008), les objectifs principaux poursuivis par l'évaluation des ressources forestières mondiales sont :

- fournir des informations cohérentes et de très bonne qualité sur l'état et les évolutions des ressources forestières dans le monde pour contribuer à l'amélioration des politiques relatives aux forêts et à la gestion forestière ;
- fournir des informations validées pour d'autres conventions ou processus internationaux relevant du secteur forestier ;
- aider les pays à voir leurs secteurs forestiers dans des contextes environnementaux et socio – économiques régionaux et mondiaux ;
- fournir des données qui puissent être utilisées dans les études techniques et en soutien aux décisions d'investissement ou au développement du secteur privé ;
- présenter des informations pertinentes sur les forêts à des communautés plus vastes, y compris à d'autres secteurs, à des organisations non gouvernementales et au grand public.

Les évaluations mondiales de la FAO participent à l'amélioration des concepts, définitions et méthodes relatives aux évaluations des ressources forestières. En effet, des efforts ont été entrepris pour simplifier l'élaboration des rapports et les harmoniser avec ceux produits par d'autres processus forestiers internationaux s'inscrivant dans le cadre du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF) ainsi que pour harmoniser les définitions en matière de sylviculture. De ce fait, l'évaluation est appelée à réduire la charge imposée aux pays en matière d'établissement de rapports en fournissant des informations demandées par d'autres processus et accords régionaux ou internationaux.

IV. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES

La collecte des données a été assurée principalement par le Point Focal National FRA 2010 qui a bénéficié de l'appui de différentes personnes ressources ayant participé à l'élaboration des bases de données de l'occupation des terres du Burkina Faso (BDOT) en 1992 et en 2002, de la monographie nationale sur la diversité biologique et de l'étude sur l'inventaire des gaz à effet de serre dans le pays.

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MAHRH, 2005 : Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT) du Burkina Faso (1992 et 2002) / Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	E	Occupation des terres	1992 et 2002	Sources principales utilisées pour FRA2010
OUEDRAOGO, J. et al. ; 2000 : Etude prospective du secteur forestier en Afrique / Rapport du Burkina Faso - Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; 54 pages	F	Couvert forestier	2000	
FONTES, J. et GUINKO, S. ; 1995 : Carte de la végétation naturelle et de l'occupation du sol du Burkina Faso / ICIV. Université de Toulouse, Université de Ouagadougou, IRBET et MET.	M	Couvert forestier	1987	

(*) : E = Qualité Elevée M = Qualité Moyenne F = Qualité Faible

1.2.2 Classement et définitions

La classification et les définitions nationales utilisées sont celles des Bases de Données d'Occupation des Terres (BDOT) de 1992 et de 2002 élaborées dans le cadre de la mise en œuvre du second Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT 2). Les images LANDSAT TM ont été utilisées. Les classes nationales retenues sont définies comme suit :

Classes nationales	Définitions nationales
1. Territoires artificialisés	
1.1. Tissu urbain continu	Espaces structurés par des bâtiments et les voies de communication. La végétation non linéaire et le sol nu sont rares
1.2. Tissus urbain discontinu	Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes représentent plus de 30% et moins de 80 % de la surface totale
1.3. Habitat rural	Espace peu structuré par des bâtiments et voie de communication. La présence de petites cultures prédomine. Les villages sont inclus dans cette classe.
1.4. Zones industrielles, commerciales et socio collectives	Zones recouvertes artificiellement (cimentées, goudronnées, asphaltées ou stabilisées : terre battue par exemple) sans végétation occupant la majeure partie du sol.
1.5. Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	Autoroutes, voie ferrées y compris les surfaces annexes (gare, quai, remblais)
1.6. Aéroports	Infrastructure d'aéroport ; pistes, bâtiments et surfaces associées
1.7. Extraction de matériaux	Extraction de matériaux de construction à ciel ouvert (sablières, carrières) ou autres matériaux (mines à ciel ouvert)
1.8. Décharges	Décharges et dépôts de mines, des industries ou des collectivités publiques
1.9. Chantiers et espace en construction	Espaces en construction, excavation et sol remaniés.
1.10. Espaces verts urbains	Espaces végétalisés inclus dans le tissu urbain, y compris les parcs urbains et les cimetières avec végétation ainsi que les châteaux, les palais et leurs parcs.
1.11. Équipements sportifs et de loisirs	Infrastructure des terrains de sport, de camping, des parcs de loisirs, des golfs, des hippodromes, etc. y compris les parcs aménagés non inclus dans le tissu urbain.
2. Territoires agricoles	
2.1. Cultures pluviales	Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures légumières (maraîchage) de plein champ, « sous serre et sous plastique » ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires.
2.2. Périmètres irrigués	Cultures irriguées en permanence où périodiquement, grâce à une infrastructure permanente (canal d'irrigation, réseau de drainage).
2.3. Rizières	Surface aménagée pour la culture de riz
2.4. Plantation agricole	Terrain occupé par des espèces permanentes souvent industrielles pour la production d'aliments (cane à sucre, banane....) et qui bénéficie d'un entretien régulier.
2.5. Vergers	Parcelles plantées d'arbres fruitiers ; cultures pures ou mélange d'espèces fruitières, arbres fruitiers en association avec des surfaces toujours en herbes. Les agrumes, manguiers, papayes, anacardes etc. sont inclus dans cette classe
2.6. Systèmes cultureux et parcellaires complexes	Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées et/ou de petites cultures permanentes. Comprend les paysages constitués de mosaïques de parcelles de manguiers et de cultures annuelles. Bien souvent il y a une association avec des petits villages ou la densité des espèces fruitières est importante autour et dans le village.
2.7. Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence d'espaces naturels importants	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants. Les terres agricoles occupent entre 25 et 75% de la surface totale de l'unité.
2.8. Territoires agro forestiers	Cultures annuelles ou pâturage sous couvert arboré composé d'espèces

	forestières. Cette classe comprend aussi un mélange d'espèces forestières et d'espèces fruitières à condition que ces dernières ne représentent pas plus de 25% des espèces arborées. L'ensemble de la couverture arborée doit dépasser les 25% de la surface totale.
3. Forêts et milieux semi – naturels	
3.1. Forêt claire	Peuplement ouvert avec des arbres ayant un recouvrement compris entre 50 et 70%, dont les cimes sont plus ou moins jointives, l'ensemble du couvert demeurant clair.. La strate graminéenne parfois peu dense ou en mélange avec une autre végétation herbacée est présente.
3.2. Forêt galerie	Toute formation forestière tributaire de cours d'eau située à proximité ; sont inclus dans cette classe les cordons arborés ripicoles le long des cours d'eau à écoulement temporaire ou permanent et les galeries forestières semi décidues.
3.3. Plantation forestière	Parcelle plantée d'arbres pour la production de bois ou la régénération du milieu. Les grandes plantations mono spécifiques forestières sont incluses dans cette classe. Les espèces rencontrées sont essentiellement <i>Eucalyptus spp</i> , <i>Gmelina arborea</i> , <i>Tectona grandis</i> , <i>Cassia siamea</i>
3.4. Savane herbeuse	Arbres et arbustes ordinairement absents (recouvrement inférieur à 10%)
3.5. Savane arbustive	Formation végétale constituée uniquement d'arbustes disséminée parmi le tapis herbacé avec un recouvrement compris entre 10 et 50% et une strate arborée inférieure à 10%. La strate arbustive est constituée de <i>Combretum spp.</i> , <i>Acacia dudgeoni</i> , <i>A. seyal</i> , <i>A. gourmaensis</i> , <i>Ziziphus mauritiana</i> , <i>Balanites aegyptiaca</i> ,...).
3.6. Savane arborée	Strate arborée et arbustive disséminée parmi le tapis herbacée, l'ensemble ayant un recouvrement compris entre 20 et 50% avec une strate arborée supérieure à 10% mais inférieure à 50%.
3.7. Fourrés	Peuplement fermé et dense, formé uniquement d'espèces lianescentes et d'arbustes de hauteur inférieurs à 7 m. Les fourrés formés presque uniquement de bambous (hauteur inférieure à 7 m et recouvrement supérieur à 70%) sont inclus dans cette classe.
3.8. Dunes et sables	Les dunes, les plages et les étendues de sable ou de galets des milieux littoral et continental. L'ensemble des ergs est inclus dans cette classe. La végétation présente doit être inférieure à 10 %.
3.9. Roches nues	Eboulis, falaise, rochers, affleurements rocheux, les laves, sont inclus dans cette classe.
3.10. Steppe herbeuse	Formation herbeuse clairsemée sans arbres ni arbustes
3.11. Steppe arbustive	Formation clairsemée comprenant des arbustes
3.12. Steppe arborée	Formation clairsemée comprenant des arbres généralement de petite taille
3.13. Autre végétation clairsemée	Autre végétation clairsemée ne rentrant pas dans les zones biogéographiques steppiques
3.14. Zones incendiées	Zones affectées par des incendies récents mais n'intégrant pas une pratique de gestions des terres.
3.15. Sols nus (érodés, dénudés, cuirasses, etc.)	Sol dégarni de couvert végétal. Généralement ces sols sont des matériaux meubles sensibles à l'érosion (décapage, ablation).
3.16. Prairies marécageuses	Formation herbeuse basse sur sol gorgé d'eau plus ou moins en permanence
3.17. Plans d'eau naturels	Les lacs, les mares, les étangs naturels sont inclus dans cette classe.
3.18. Plans d'eau artificiels	Les retenues de barrages sont incluses dans cette classe
3.19. Cours et voies d'eau permanents	Cours suivi par l'écoulement naturel continu de l'eau à la surface du sol et drainant un secteur donné. Sont inclus dans cette classe les cours d'eau naturels et artificiels qui servent de chenal d'écoulement des eaux, y compris les canaux.
3.20. Cours et voies d'eau temporaire	Cours d'eau ou partie d'un cours d'eau dont l'écoulement dépend directement des précipitations et dont le lit est complètement sec à certaines périodes.

Source : MAHRH (2005) : Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT) du Burkina Faso (1992 et 2002) / Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

1.2.3 Données de base

Les données nationales utilisées dans le tableau ci-après :

Classes nationales	Superficie (x 1 000 ha)	
	1992	2002
1. Territoires artificialisés		
1.1. Tissu urbain continu	4,103	4,103
1.2. Tissus urbain discontinu	20,973	25,203
1.3. Habitat rural	29,996	31,628
1.4. Zones industrielles, commerciales et socio - collectives	1,775	1,804
1.5. Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	0,039	0,103
1.6. Aéroports	1,416	1,393
1.7. Extraction de matériaux	0,375	0,460
1.8. Décharges	0,090	0,090
1.9. Chantiers et espace en construction	5,139	2,423
1.10. Espaces verts urbains	0,679	0,679
1.11. Équipements sportifs et de loisirs	0,175	0,175
2 Territoires agricoles		
2.1. Cultures pluviales	7 184,13	8 016,867
2.2. Périmètres irrigués	9,196	9,184
2.3. Rizières	39,889	43,910
2.4. Plantation agricole	6,970	7,020
2.5. Vergers	5,963	10,367
2.6. Systèmes culturaux et parcellaires complexes	170,625	197,001
2.7. Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence d'espaces naturels importants	3 148,302	3 437,511
2.8. Territoires agro forestiers	2 003,686	2 305,603
3. Forêts et milieux semi - naturels		
3.1. Forêt claire	52,423	50,249
3.2. Forêt galerie	829,283	834,265
3.3. Plantation forestière	16,239	15,953
3.4. Savane herbeuse	211,585	220,032
3.5. Savane arbustive	6 624,761	6 189,685
3.6. Savane arborée	2 471,103	2 327,677
3.7. Fourrés	9,518	11,387
3.8. Dunes et sables	6,211	6,474
3.9. Roches nues	129,165	132,055
3.10. Steppe herbeuse	1233,76	1 270,605
3.11. Steppe arbustive	2 210,494	2 213,572
3.12. Steppe arborée	203,949	199,240
3.13. Autre végétation clairsemée	143,916	237,914
3.14. Zones incendiées	0,836	0,836
3.15. Sols nus (érodés, dénudés, cuirasses, etc.)	303,823	313,918
3.16. Prairies marécageuses	93,205	108,878
3.17. Plans d'eau naturels	12,683	19,903
3.18. Plans d'eau artificiels	65,628	85,672
3.19. Cours et voies d'eau permanents	6,600	9,336
3.20. Cours et voies d'eau temporaire	37,106	42,718
TOTAUX	27 295,879	28 385,893

Source : MAHRH (2005) : Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT) du Burkina Faso (1992 et 2002)
/ Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Le but du calibrage est de s'assurer que la superficie totale du pays obtenue en faisant la sommation des surfaces des différents types d'occupation des terres établis par les BDOT de 1992 et de 2002 correspond bien à celle définie comme étant la superficie totale du Burkina Faso dans les document de la Division Statistiques de l'Organisations des Nations Unies (UNSTAT). Le facteur de calibrage doit être réalisé en fonction de la superficie des terres (hors superficie des eaux intérieures).

Le calibrage a été effectué en réduisant proportionnellement, en fonction des différentes classes d'occupation des terres, pour faire correspondre le total obtenu à la « superficie totale » enregistrée auprès de l'UNSAT. Les résultats obtenus sont indiqués dans le tableau ci-après :

	Superficie (x 1 000 ha)	
	1992	2002
Eaux intérieures	122,017	157,629
Superficie nationale des terres	27 173,792	28 228,26
Superficie des terres FAOSTAT	27 360	27 360
Facteur de calibrage	1,00685248	0,96924132

Classes nationales	Superficie (x 1 000 ha) CALIBREE	
	1992	2002
1. Territoires artificialisés		
1.1. Tissu urbain continu	4,13	3,98
1.2. Tissus urbain discontinu	21,12	24,43
1.3. Habitat rural	30,20	30,66
1.4. Zones industrielles, commerciales et socio - collectives	1,79	1,75
1.5. Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	0,04	0,10
1.6. Aéroports	1,43	1,35
1.7. Extraction de matériaux	0,38	0,45
1.8. Décharges	0,09	0,09
1.9. Chantiers et espace en construction	5,17	2,35
1.10. Espaces verts urbains	0,68	0,66
1.11. Équipements sportifs et de loisirs	0,18	0,17
2. Territoires agricoles		
2.1. Cultures pluviales	7 233,36	7 770,28
2.2. Périmètres irrigués	9,26	8,90
2.3. Rizières	40,16	42,56
2.4. Plantation agricole	7,02	6,80
2.5. Vergers	6,00	10,05
2.6. Systèmes culturaux et parcellaires complexes	171,79	190,94
2.7. Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence d'espaces naturels importants	3 169,88	3 331,78
2.8. Territoires agro forestiers	2 017,42	2 234,69
3. Forêts et milieux semi - naturels		
3.1. Forêt claire	52,78	48,70
3.2. Forêt galerie	834,97	808,60
3.3. Plantation forestière	16,35	15,46
3.4. Savane herbeuse	213,03	213,26

3.5. Savane arbustive	6 670,16	5 999,30
3.6. Savane arborée	2 488,04	2 256,08
3.7. Fourrés	9,58	11,04
3.8. Dunes et sables	6,25	6,27
3.9. Roches nues	130,05	127,99
3.10. Steppe herbeuse	1 242,21	1 231,52
3.11. Steppe arbustive	2 225,64	2 145,49
3.12. Steppe arborée	205,35	193,11
3.13. Autre végétation clairsemée	144,90	230,60
3.14. Zones incendiées	0,84	0,81
3.15. Sols nus (érodés, dénudés, cuirasses, etc.)	305,90	304,26
3.16. Prairies marécageuses	93,84	105,53
3.17. Plans d'eau naturels	-	-
3.18. Plans d'eau artificiels	-	-
3.19. Cours et voies d'eau permanents	-	-
3.20. Cours et voies d'eau temporaire	-	-
TOTAUX	27 360	27 360

1.3.2 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes nationales	Forêts	Autres terres boisées	Autres terres	(dont dotées de couvert d'arbres)	TOTAL
1. Territoires artificialisés					
1.1. Tissu urbain continu	-	-	100 %		100 %
1.2. Tissus urbain discontinu	-	-	100 %		100 %
1.3. Habitat rural	-	-	100%	(60%)	100 %
1.4. Zones industrielles, commerciales et socio collectives	-	-	100 %	-	100 %
1.5. Réseaux routiers et ferroviaires & espaces associés	-	-	100 %	-	100 %
1.6. Aéroports	-	-	100 %	-	100 %
1.7. Extraction de matériaux	-	-	100 %	-	100 %
1.8. Décharges	-	-	100 %	-	100 %
1.9. Chantiers et espace en construction	-	-	100 %	-	100 %
1.10. Espaces verts urbains	-	-	100 %	-	100 %
1.11. Équipements sportifs et de loisirs	-	-	100 %	-	100 %
2 Territoires agricoles					
2.1. Cultures pluviales	-	-	100 %	-	100 %
2.2. Périmètres irrigués	-	-	100 %	-	100 %
2.3. Rizières	-	-	100 %	-	100 %
2.4. Plantation agricole	-	-	100 %	-	100 %
2.5. Vergers	-	-	100 %	(100 %)	100 %
2.6. Systèmes culturaux et parcellaires complexes	-	-	100 %	-	100 %
2.7. Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence d'espaces naturels importants	-	-	100 %	(100 %)	100 %
2.8. Territoires agro forestiers	-	-	100 %	(100 %)	100 %
3. Forêts et milieux semi – naturels					
3.1. Forêt claire	100 %	-	-	-	100 %
3.2. Forêt galerie	100 %	-	-	-	100 %
3.3. Plantation forestière	100 %	-	-	-	100 %
3.4. Savane herbeuse	-	-	100 %	-	100 %
3.5. Savane arbustive	50 %	50 %	-	-	100 %

Classes nationales	Forêts	Autres terres boisées	Autres terres	(dont dotées de couvert d'arbres)	TOTAL
3.6. Savane arborée	100 %	-	-	-	100 %
3.7. Fourrés		100 %	-	-	100 %
3.8. Dunes et sables	-	-	100 %	-	100 %
3.9. Roches nues	-	-	100 %	-	100 %
3.10. Steppe herbeuse	-	-	100 %	-	100 %
3.11. Steppe arbustive	-	100 %	-	-	100 %
3.12. Steppe arborée	-	100 %	-	-	100 %
3.13. Autre végétation clairsemée	-	-	100 %	-	100 %
3.14. Zones incendiées	-	50 %	50 %	-	100 %
3.15. Sols nus (érodés, dénudés, cuirasses, etc.)	-	-	100 %	-	100 %
3.16. Prairies marécageuses	-	-	100 %	-	100 %
3.17. Plans d'eau naturels ¹	*	*	*	*	*
3.18. Plans d'eau artificiels ¹	*	*	*	*	*
3.19. Cours et voies d'eau permanents ¹	*	*	*	*	*
3.20. Cours et voies d'eau temporaire ¹	*	*	*	*	*

¹ : Ces zones sont classées dans la catégorie «Eaux intérieures» selon la classification FRA 2010.

1.3.3 Estimation et prévision

Catégorie FRA	Superficies (000 ha)		Variation (1000 ha/an)
	1992	2002	
Forêts	6727,22	6128,49	-59,9
Autres terres boisées	5776,07	5349,70	-33,5

Les estimations des superficies aux différentes années de référence ont été réalisées par extrapolation linéaire à partir des variations de surface ci-dessus. Les autres terres sont ensuite calculées par différence entre la somme des terres boisées (forêt et autres terres boisées) à la superficie totale des terres du pays.

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	6 847	6 248	5 949	5 649
Autres terres boisées	5 861	5 435	5 222	5 009
Autres terres	14 652	15 677	16 189	16 702
...dont dotées de couvert d'arbres	5 135	5 518	5 710	5 902
Eaux intérieures	40	40	40	40
TOTAL	27 400	27 400	27 400	27 400

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt		Les tendances à baisse constatées au niveau de la catégorie « Forêt » sont effectives sur le terrain où toutes les sources s'accordent à reconnaître que les types de formations forestières font l'objet de défriches.
Autres terres boisées	La classe nationale « steppe arborée » a été inversée entièrement à ce niveau quand bien même les superficies y relatives auraient pu être réparties entre les classes ci – après de FR 2010 : Forêt et Autres terres boisées.	La diminution des superficies au niveau de cette classe est moins marquée par rapport à celle observée au niveau de la classe « Forêt » beaucoup plus convoitée pour l'exploitation des sols en présence, plus fertiles.
Autres terres	Les taux de couverture de la strate arborée pour les classes nationales « vergers » et « parcs agro forestiers » sont souvent satisfaisants. Mis à part le fait qu'il s'agit de zones à vocation principalement agricoles, ces espaces pourraient être classés dans la catégorie « Autres terres boisées » de FRA 2010.	La tendance à la hausse constatée est essentiellement liée à l'accroissement des superficies agricoles. En effet, le Burkina Faso est un pays essentiellement agricole avec une prédominance des systèmes de productions extensifs basés sur une agriculture itinérante.
Autres terres dotées de couvert d'arbres	Les classes nationales « vergers » et « parcs agro forestiers » constituent l'essentiel des espaces à ce niveau.	Outre l'accroissement des superficies agricoles, on constate également une hausse des superficies occupées par les vergers en rapport avec les campagnes nationales de reforestation entreprises dans le pays.
Eaux intérieures	Les données indiquées par l'UNSTAT, soit 40 000 ha, ne correspondent pas à la réalité sur le terrain.	

Autres commentaires généraux au tableau

Les données du tableau 1 rendent bien compte de la réalité en terme d'occupation des terres au Burkina Faso en dehors de la sous – évaluation de la superficie des « eaux intérieures » et du niveau de positionnement des « vergers » et des « parcs agro forestiers » par rapport aux classes de FRA 2010.

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie

Inventaire de terrain	2011
Enquête par télédétection/cartographie	2010

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-propriétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MAHRH, 2006 : Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT) en 2002 du Burkina Faso / Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	E	Superficie par type de formation forestière	1992 et 2002	Cette source a été utilisée dans la détermination des superficies par type d'occupation des terres
ADP ; 1997 : Loi n°006/_97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code forestier au Burkina Faso	E	Régime des forêts au Burkina Faso	1997	Cette loi fournit des précisions sur le statut juridique de chaque catégorie de forêts à savoir les forêts publiques (forêts classées de l'Etat et forêts des Collectivités décentralisées) et les forêts privées
MECV, 2008 : Situation des forêts classées au Burkina Faso et plan de réhabilitation / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 44 pages + annexes	M	Superficie totale du domaine forestier classé de l'Etat	2008	-
ADP ; 2004 : Loi N°055/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso	E	Régime des Espaces de conservation des Collectivités Territoriales au Burkina	2004	Cette loi subdivise les territoires des communes rurales en trois (3) zones : un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation. Les espaces de conservation constituent des zones de protection des ressources naturelles. Ils prennent notamment en compte les aires de protection de la flore et de la faune.

2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts publiques	Les forêts publiques sont constituées par toutes les forêts qui ne font pas l'objet d'appropriation privées. Les forêts publiques sont classées ou protégées. Elles comprennent les forêts de l'Etat et celles des Collectivités Territoriales. ▪ Le domaine forestier classé de l'Etat est constitué de : - Parcs nationaux ; - Réserves de faune ; - Forêts classées. ▪ Le domaine forestier des Collectivités Territoriales est composé de l'ensemble des forêts situées sur le territoire national à l'exclusion de celles qui appartiennent à des personnes physiques ou morales de droit privé et de celles qui font l'objet d'un classement au nom de l'Etat.
Forêts privées	Les forêts privées sont des propriétés forestières légalement acquises ou légalement plantées par des personnes physiques ou morales de droit privé.

Source : ADP, 1997 : Loi portant Code Forestier du Burkina Faso.

2.2.3 Données de base

Au Burkina Faso, les propriétés foncières en milieu rural appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé sont le plus souvent exploitées à des fins agricoles (agro – business) et / ou pastorales (fermes d'élevage). En général, il ne s'agit pas d'espaces à vocation forestière. Seules quelques plantations forestières privées ont fait l'objet de titres régulier de jouissance sur le sol. Ces types plantations couvrent de faibles superficies. Les données relatives ne sont pas disponibles.

Au vu de ce qui précède, l'essentiel des forêts du Burkina Faso a été comptabilisé au niveau de la catégorie «propriété publique» (domaine classé de l'Etat et forêts relevant des Collectivités Territoriales).

Enfin, le transfert des ressources forestières aux Collectivités Territoriales n'est pas encore effectif. En attendant l'aboutissement de ce processus, l'ensemble des forêts publiques demeure toujours la propriété de l'Etat.

2.3 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	6 847	6 248	5 949
Propriété privée	0	0	0
...dont appartenant à des particuliers	0	0	0
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités locales	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	0	0	0
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	6 847	6 248	5 949

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?		Oui
	X	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		
Remarque : Dans le cas de la propriétaire foncière non acquise de droit , certains propriétaires terriens continuent d'exploiter les arbres fruitiers situés sur les terres dont ils ont concédé la gestion.		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	6 847	6 248	5 949
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Autre	0	0	0
TOTAL	6 847	6 248	5 949

2.4 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	En l'absence de données désagrégées, toutes les forêts du pays ont été considérées comme étant des propriétés publiques.	Les tendances indiquées sont conformes à la réalité sur le terrain où les zones occupées par la classe « Forêt » sont en diminution ; elles sont convoitées par les agro-pasteurs
Propriété privée	Beaucoup de plantations individuelles, familiales et collectives ont été réalisées à travers le pays. Mais la plupart de ces plantations n'ont pas fait l'objet d'un titre de propriété foncière, ce qui ne permet pas de les prendre en compte dans cette catégorie « Propriété privée » de FRA. Pour les quelques plantations immatriculées au niveau du Service du Cadastre, les données sur leur couverture végétale ne sont pas disponibles.	
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau

Dans le contexte actuel du Burkina Faso où le Cadastre Rural n'est pas assez développé, il devient difficile de désagréger les données sur les superficies forestières en fonction des catégories de propriétés pour renseigner conséquemment le tableau T2.

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MECV, 2008 : Situation des forêts en aménagement forestier au Burkina Faso / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 4 pages	E	Superficies totales des forêts aménagées ou en aménagement pour la production de bois et d'autres produits forestiers	2007	Source principale utilisée pour renseigner le tableau T3 de FRA 2010
SP / CONEDD ; 2007 : Analyse des activités dans les Aires Protégées du Burkina Faso - Programme FEM / Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable ; 39 pages	E	Superficie des aires protégées du Burkina Faso selon les catégories de l'UICN	2007	Les données sur les aires protégées classées dans les catégories I – IV de l'UICN ont été tirées de ce rapport.
MAHRH, 2006 : Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT) en 2002 du Burkina Faso / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	E	Superficies des forêts classées de l'Etat	1992 et 2002	-
		Superficies des forêts non classées		
MECV, 2006 b : Gestion de la faune et des aires de protection fauniques / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 96 pages	M	Superficie totale des aires aménagées à vocation faunique	2006	-
MEE ; 2002 a : Glossaire de termes techniques du Code Forestier et de ses textes d'application / Ministère de l'Environnement et de l'Eau	E	Définitions de termes techniques en matière de gestion des ressources forestières et fauniques dans le contexte du Burkina Faso	2002	Ce document a servi dans la définition des classes nationales suivantes : forêt classée, parc national, réserve de faune, réserve de la biosphère, aire protégée.
ADP ; 1997 : Loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code forestier au Burkina Faso	E	Régime des forêts au Burkina Faso	1997	Cette loi fournit des précisions sur le statut juridique de chaque catégorie d'aires protégées créées au Burkina Faso

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt classée	Une forêt est dite classée lorsqu'elle a fait l'objet d'un acte de classement soit au nom de l'Etat soit au nom d'une Collectivité Territoriale. Le classement permet en raison de l'importance qu'une forêt présente pour l'intérêt général, de soumettre celle-ci à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage et les régimes d'exploitation (Code Forestier, art. 26).
Parc national	Partie du territoire national classée au nom de l'Etat en vue de la conservation de la flore et de la faune, des eaux, des sols, des paysages ou des formations géologiques ayant une valeur scientifique ou esthétique
Réserve partielle de faune	C'est une aire classée au nom de l'Etat pour la conservation et la propagation de la vie sauvage ainsi que l'aménagement de l'habitat. Elle est établie pour la protection particulière de certaines espèces. Les activités de chasse y sont autorisées.
Réserve totale de faune	C'est une aire classée au nom de l'Etat pour la conservation et la propagation de la vie sauvage ainsi que pour l'aménagement de l'habitat. Elle est établie pour la protection particulière de certaines espèces. Les activités de chasse y sont interdites.
Réserve de la biosphère	C'est une aire déclarée comme bien du patrimoine mondial en raison de sa spécificité biologique, culturelle ou historique particulière. Ex : Mare aux Hippopotame de Bala (Hauts – Bassins).
Aires protégées	Le réseau national des aires protégées comprend les forêts classées, les parcs nationaux, les réserves partielles de faune et les réserves totales de faune.
Gestion durable des forêts	Ce concept se réfère principalement à la notion de développement durable. Il s'agit de conserver les terres, les eaux, le patrimoine animal et végétal, et de valoriser ces ressources en utilisant des moyens techniques économiquement et socialement appropriés et respectueux de l'environnement (MECV ; 2006 c). Les forêts gérées de manière durable sont celles soumises à un aménagement. La mise en aménagement d'une forêt comprend toutes les opérations qui concourent à la réalisation de son plan d'aménagement. Elle comporte les études socio – économiques, et biophysiques, les travaux de cartographie, l'organisation et la formation des acteurs, etc.
Aménagement forestier	Il s'agit d'une opération de planification et d'exécution d'une série d'actions en faveur d'un massif forestier en vue d'assurer la conservation et l'utilisation durable de ses ressources sur la base d'objectifs tenant compte du cadre politico – juridique national en matière de préservation des ressources forestières ainsi que du contexte socio – économique et biophysique en présence.

3.2.3 Données de base

Les forêts aménagées (forêts classées et forêts protégées) et les plantations (plantations industrielles, collectives, familiales et individuelles) produisent principalement le bois-énergie.

Désignation	Superficie (x 1000 ha)		
	1990	2000	2008
Forêt en aménagement à but principal de produire du bois	50,1	390,182	592,543

Concernant les forêts d'utilité sociale, il est à noter le cas de la forêt classée du Barrage de Ougadougou (260 ha) dont une partie a été érigée en parc naturel «Bangré – Wéogo» et l'autre abritant un club d'étrier. Il en est de même pour la forêt classée du Kou (117 ha) dans la Province du Houet.

Désignation	Superficie (x 1000 ha)		
	1990	2000	2008
Forêt en aménagement à but récréatif et éducation	0	0,260	0,377

Et les forêts à vocation de Conservation de la biodiversité, celles-ci comprennent les réserves totales de faune et la réserve de biosphère de la mare aux hippopotames, soit 318ha (une superficie qui reste constante).

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Désignation	Catégories FRA					
	Production	Protection des eaux et des sols	Conservation de la biodiversité	Services sociaux	Usages multiples	Aucune fonction ou fonction inconnue
Forêts pour la production	100%					
Forêt à objectifs multiples					100%	
Forêts d'utilité sociale				100%		

3.3.2 Estimation et prévision

Les données de base utilisées sont celles de 1990 et 2000. Pour prévoir les données en 2005 et 2010 :

- une extrapolation linéaire a été réalisée pour les forêts de production dans le tableau 3a et pour la superficie forestière dotée d'un plan d'aménagement, dans le tableau 3 b ;
- la superficie des forêts d'utilité sociale est supposée stable dans le temps depuis 2008. En effet, à cette date seules les forêts classées du Barrage (Province du Kadiogo) et du Kou (Province du Houet) font l'objet d'aménagement à but récréatif et éducatif.

Le reste de la superficie de la classe « Forêt » telle que définie dans le cadre de FRA, est considérée comme étant à « usages multiples ».

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	50	390	560	603
Protection du sol et de l'eau	ND	ND	ND	ND
Conservation de la biodiversité	318	318	318	318
Services sociaux	0	0,3	0,4	0,4
Usages multiples	6 479	5 539,7	5 070,6	4 727,6
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
TOTAL	6 847	6 248	5 949	5 649

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	3 800	3 800	3 800	3 800
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	50	390	560	603
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	25	259	377	600

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	Les superficies des forêts aménagées pour la production de bois ont connu un accroissement significatif entre 1990 et 2000 avec la mise en œuvre d'importants projets d'aménagement forestier	Depuis 2000, le rythme des aménagements forestiers à but de production de bois a ralenti. Une augmentation sensible des superficies des forêts aménagées devrait être observée dans le cadre de l'exécution de différents projets (PROGEREF, PAGREN, PASE Ω, PASE / BM).
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité	Les aires de conservation de la biodiversité sont constituées par les réserves totales de faune et la réserve de biosphère de la mare aux hippopotames	La tendance constatée est stationnaire. Car, il s'agit d'une catégorie spécifique d'aires classées pour lesquelles des évolutions à la hausse de superficies ne sont pas fréquentes.
Services sociaux	Les forêts classées du Barrage et de Kou sont aménagées pour les besoins de récréation et d'éducation environnementale	La tendance observée ne devrait pas évoluer d'ici à 2010. Selon les prévisions, un certain nombre d'aménagements de forêts péri-urbaines pour des services sociaux n'interviendra qu'après cette date.

Usages multiples	Les forêts à usages multiples sont les plus nombreuses	La tendance à baisse des superficies des forêts à usages multiples s'explique par le fait que cette catégorie d'espaces forestiers est menacée par la pression anthropique
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent	La superficie du domaine forestier permanent est supposée constante (se réfère à l'acte de classement)	
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	Commentaire idem à celui présenté pour les forêts de production	Commentaire idem à celui présenté pour les forêts de production
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Les massifs forestiers concernés sont ceux disposant d'un plan d'aménagement validé par le Service Forestier	

Autres commentaires généraux au tableau

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MECV, 2007 : Stratégie nationale de production des plants au Burkina Faso / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	M	Superficies totales plantées annuellement au Burkina Faso entre 1996 et 2006	1996 à 2006	Cette source contient une partie des données sur les superficies plantations (1996 à 2006).
MAHRH, 2006 : Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT) en 2002 du Burkina Faso / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	E	Définition de « plantation forestière »	2002	-
OUEDRAOGO J. et al ; 2000 : Etude prospective du secteur forestier en Afrique – Rapport du Burkina Faso / FAO ; 55 p.	M	Superficies cumulées des plantations réalisées au Burkina Faso jusqu'en 1999	1999	C'est dans cette source que les superficies plantées avant 2000 ont été extraites

4.2.2 Classement et définitions

Classes nationales	Définitions nationales
Plantation forestière	Parcelle plantée d'arbres pour la production de bois ou la régénération du milieu. Les grandes plantations mono spécifiques forestières sont incluses dans cette classe. Les espèces rencontrées sont essentiellement <i>Eucalyptus spp</i> , <i>Gmelina arborea</i> , <i>Tectona grandis</i> , <i>Cassia siamea</i>

4.2.3 Données de base

Il n'existe pas de forêts primaires ni de plantations d'hévéa et de mangroves au Burkina Faso. En dehors des plantations forestières qui ont été réalisées à travers le pays, la forêt naturelle est considérée comme étant de type « Autres forêts naturellement régénérées » selon la classification de FRA. Concernant les plantations, elles sont dominées par les espèces introduites (80 % à 100 %). Les données de base concernant les plantations forestières sont présentées dans le tableau ci – après :

	Superficie (x 1 000 ha)	
	1999	2004
Superficies plantées	52,650	78,259

Les espèces introduites en plantation se base sur les connaissances/estimation d'expert.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Estimation et prévision

Les superficies cumulées des plantations pour chacune des quatre années de référence sont calculées par régression linéaire. Pour chaque année concernée, la différence entre la superficie totale de la classe « Forêt » selon FRA et l'étendue cumulée des plantations est considérée comme étant « Autres forêts naturellement régénérées » selon la classification de FRA.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	0	0	0	0
Autres forêts naturellement régénérées	6840,4	6190,2	5870,7	5540,0
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
Forêt plantée	6,6	57,8	78,3	109,0
...dont d'espèces introduites	6,6	46,2	62,6	87,2
TOTAL	6 847	6 248	5 949	5 649

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	0	0	0	0
Bambous (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	Le pays ne dispose pas de forêts primaires	-
Autre forêt naturellement régénérée	La superficie indiquée est obtenue par déduction de la surface occupée par la catégorie « Forêts » et celle des plantations forestières réalisées.	La tendance à la baisse constatée à ce niveau vient du fait qu'une partie de cette catégorie de forêts est convertie au fil des années en exploitation agricole ou en sols dégradés.
Forêt plantée	Les données sur les superficies plantées pourraient différer avec celles concernant les superficies des plantations ayant réussi. En effet, pour des raisons liées à des insuffisances constatées dans l'entretien, la protection et le suivi des plants, le taux de réussite des plantations est moyen.	L'engouement des populations pour les actions de lutte contre la désertification explique l'accroissement des superficies plantées.
Plantations d'hévéas	-	-
Mangroves	-	-
Bambou	Les peuplements de bambou sont observés le long de certains cours et plans d'eau du pays. Toutefois, les informations sur les superficies couvertes ne sont pas disponibles	-

Autres commentaires généraux au tableau

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MECV, 2007 : Stratégie nationale de production des plants au Burkina Faso / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	M	Superficies totales plantées annuellement	1996 à 2006	Une des sources principales pour compléter les tableaux de FRA 2010
Ouedraogo, J. et al. ; 2000 : Etude prospective du secteur forestier en Afrique / Rapport du Burkina Faso - Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; 54 pages	F	Couvert forestier	2000	Une des sources principales pour compléter les tableaux de FRA 2010

5.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Plantations	Parcelle plantée d'arbres pour la production de bois ou la régénération du milieu. Les grandes plantations mono spécifiques forestières sont incluses dans cette classe. Les espèces rencontrées sont essentiellement <i>Eucalyptus spp</i> , <i>Gmelina arborea</i> , <i>Tectona grandis</i> , <i>Cassia siamea</i> (MAHRH, 2006)
Mise en défens	La mise en défens est une méthode ou un ensemble de techniques mises en œuvre dans un espace défini en vue de sa protection, de sa régénération et / ou de son enrichissement (MEE, 2001)
Terres dégradées récupérée par des engins mécaniques	Il s'agit de terres dénudées en reconstitution à la suite de travaux de sous – solage réalisés à l'aide d'engins lourds tels que la charrue Delfino.
Jachères	Terre cultivée mise au repos pendant une certaine durée, à l'intérieur d'une rotation des cultures (MEE, 2002 b).

5.2.3 Données de base (disponibles)

	Superficie (x 1 000 ha)	
	1999	2004
Plantations	52 650	78 259

	Superficie (x 1 000 ha)	
	2002	2006
Mises en défens	384	3 580

	Superficie (x 1 000 ha)	
	1997	2006
Terres dégradées récupérées par des engins mécaniques (charrue Defino)	371	14 81

NB. Les données désagrégées sur les jachères ne sont pas disponibles. Ces informations sont contenues dans les superficies de la catégorie nationale « champs et jachères ». Pour cette raison, la classe « Jachères » qui aurait pu être considérée n'est pas prise en compte.

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Estimation et prévision

Estimations et prévisions faites à partir des différentes données indiquées dans les quatre tableaux ci-avant (plantations, mises en défens et terres dégradées récupérées par des engins mécaniques).

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	119	6 377	11 855	ND	ND	ND
Reboisement	ND	ND	ND	ND	ND	ND
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Expansion naturelle de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement	Les données sur les superficies plantées pourraient différées avec celles concernant les superficies des plantations ayant réussi. En effet, pour des raisons liées à des insuffisances constatées dans l'entretien, la protection et le suivi des plants, le taux de réussite des plantations est moyen.	Les moyennes annuelles des superficies objet de boisements, croissent sur les périodes concernées. Cela traduit l'engouement des acteurs pour la réalisation de boisements.
Reboisement		
Expansion naturelle de la forêt		

Autres commentaires généraux au tableau

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO ; 1983 : Inventaire forestier national, Haute – Volta : FO : DP /UPV /78/004, rapport technique 3, Rome ; 187 pages	M	Couvert forestier	1978	

6.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Matériel ligneux sur pied	Le matériel ligneux sur pied comprend le bois de feu, le bois de service, le bois d'œuvre et le bois non classifié (bois n'appartenant à aucune des classes d'utilisation potentielle ci – avant citées). Le diamètre minimum de pré comptage fixé au cours de l'inventaire forestier national est de 7,5 cm à 1,30 m au – dessus ($d_{1,30\text{ m}}$) du sol.

6.2.3 Données de base

Sur la base de l'inventaire forestier sus-cité, il est possible de résumer les données suivantes :

Classes nationales	Superficie en 1978 (x 1000 ha)	Volume totale de bois en 1987 en m3	Volume moyen de bois en m3 / ha
Savane arborée (y compris forêt claire)	4 577,900	193 803 000	42
Savane arbustive (y compris zones brûlées)	10 183,400	149 957 000	15

D'où il peut être admis que :

- en forêt, le volume estimé est 42 m³/ha et
- dans les ATB, le volume estimé est de 15 m³/ha.

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Estimation et prévision

Les valeurs moyennes données aux forêts et ATB sont appliquées aux superficies afin d'obtenir les volumes totaux. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	288	262	250	237	88	82	78	75
... dont conifères	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont feuillus	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Matériel sur pied d'espèces commerciales	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Les données ne sont pas disponibles

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	ND	ND	ND	ND	ND
2 ^{ème}					
3 ^{ème}					
4 ^{ème}					
5 ^{ème}					
6 ^{ème}					
7 ^{ème}					
8 ^{ème}					
9 ^{ème}					
10 ^{ème}					
Restantes					
TOTAL					

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1^{ère} position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	7,5 – 40	7,5 cm pour le bois de feu – 40 cm Pour le bois d'œuvre
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)	7,5 – 40	7,5 cm pour le bois de feu – 40 cm Pour le bois d'œuvre
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)	7,5 – 40	7,5 cm pour le bois de feu – 40 cm Pour le bois d'œuvre
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)	AT	Hauteur de la souche = 0,3 m

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		La tendance à baisse constatée au niveau du volume du bois des catégories « Forêts » et « Autres terres boisées » s'explique par le fait que les formations forestières concernées sont soumises à une plus forte pression anthropique.
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues		

Autres commentaires généraux au tableau

--

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO ; 2008 : Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010		Valeurs par défaut	2008	

7.2.2 Données de base

Les données présentées sont issues de la méthode décrite dans les directives de la FAO (2008) pour l'établissement des rapports nationaux FRA2010.

Pour la forêt :

1) Biomasse au-dessus du sol (tonnes) = Matériel sur pied (volume sur écorce en m³) x BCEF
Avec BCEF (Facteur de conversion et d'expansion de la biomasse) de 2.05 (pour les forêts tropicales sèches ayant un volume à l'hectare compris entre 41 et 80 m³/ha).
Le facteur retenu est différent du facteur recommandé par les Directives de la FAO, annexe 5.4, 2008. La décision est prise en s'appuyant sur l'avis d'expert.

2) Biomasse souterraine (tonnes) = Biomasse au-dessus du sol (tonnes) x ratio racine/tige (ratio d'une valeur de 0,28 pour les forêts tropicales sèches selon l'annexe 5.3 des Directives de la FAO)

3) Biomasse de bois mort (tonnes) : aucune donnée nationale n'existe.

Pour les autres terres boisées :

1) Biomasse au-dessus du sol (tonnes) = le BCEF (Facteur de conversion et d'expansion de la biomasse) de 4,0 (pour les forêts tropicales sèches ayant un volume à l'hectare compris inférieur à 20 m³/ha)

Le facteur retenu est différent du facteur recommandé par les Directives de la FAO, annexe 5.4, 2008. La décision est prise en s'appuyant sur l'avis d'expert.

- 2) Biomasse souterraine (tonnes) = Le ratio est de 0,40 pour les « tropical shrubland » selon l'annexe 5.3 des Directives de la FAO)
- 3) Biomasse de bois mort (tonnes) : aucune donnée nationale n'existe.

7.3 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	590	537	513	486	352	328	312	300
Biomasse souterraine	165	150	144	136	141	131	125	120
Bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

7.4 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne	Les données sont différentes de celles de FRA2005 car la méthodologie et les facteurs de conversion diffèrent.	La tendance est à la baisse en rapport avec la diminution du matériel ligneux sur pied pour les périodes considérées.
Biomasse souterraine	Les données sont différentes de celles de FRA2005 car la méthodologie et les facteurs de conversion diffèrent.	
Bois mort	Données non disponibles	

Autres commentaires généraux au tableau
Les valeurs obtenues pour la biomasse sont probablement surestimées ; les facteurs de conversion et d'expansion de la biomasse (BCEF) utilisés se basent sur des volumes moyens de bois à l'hectare supérieurs à ceux obtenus au niveau de la plupart des formations forestières au Burkina Faso. Comparativement à l'évaluation faite pour FRA 2005 pour la biomasse, les présentes données pour 2010 sont de meilleure qualité.

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO 2008 Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010	E	Valeurs par défaut	2008	

8.2.2 Données de base

En l'absence de données nationales concernant le stock de carbone, la méthodologie préconisée dans les directives de la FAO (2008) a été utilisée :

Carbone dans la biomasse aérienne = Biomasse aérienne x 0,47
(0,47 étant la valeur par défaut préconisée par le GIEC dans l'annexe 5.2 des directives FAO)

Carbone dans la biomasse souterraine = Biomasse souterraine x 0,47

Carbone dans le bois mort = valeur par défaut du GIEC non disponible

Carbone dans la litière = Superficie forestière x 2,1 / 1000
(2,1 étant la teneur en carbone de la litière tirée de l'annexe 5.9 des Directives de la FAO pour les forêts de feuillus tropicales)

Carbone dans le sol = Superficie forestière x 35 / 1000

(35 étant la teneur en carbone du sol tirée de l'annexe 5.10 des Directives de la FAO pour les sols des zones tropicales sèches à faible activité d'argile).

8.3 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	277	252	241	228	165	154	147	141
Carbone dans la biomasse souterraine	78	71	67	64	66	62	59	56
Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante	355	323	308	292	231	216	206	197
Carbone dans le bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la litière	14	13	12	12	12	11	11	11
Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le sol	240	219	208	198	205	190	183	175
TOTAL	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30
---	----

8.4 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne	Les données sont différentes de celles de FRA2005 car la méthodologie et les facteurs de conversion diffèrent.	Les tendances indiquées sont à l'image de celles que présentent le matériel ligneux sur pied et les superficies des catégories « Forêts » et « Autres terres boisées ».
Carbone dans la biomasse souterraine	Les données sont différentes de celles de FRA2005 car la méthodologie et les facteurs de conversion diffèrent.	Les tendances indiquées sont à l'image de celles que présentent le matériel ligneux sur pied et les superficies des catégories « Forêts » et « Autres terres boisées ». Une corrélation existe entre le carbone de la biomasse souterraine et le matériel sur pied.
Carbone dans le bois mort		
Carbone dans la litière		
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau
Les valeurs obtenues pour le stock de carbone sont probablement surestimées ; les facteurs de conversion et d'expansion de la biomasse (BCEF) utilisés dans le calcul de la biomasse se basent sur des volumes moyens de bois à l'hectare supérieurs à ceux obtenus au niveau de la plupart des formations forestières au Burkina Faso.

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié et non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

9.2 Donnée nationales

9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MAHRH ; 2004 a : Cartographie des feux de brousse au Burkina Faso de l'année 2002 à l'aide d'images AVHRR de NOAA (LAC) / Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.	E	Superficie couverte par les feux de brousse	2002	C'est la seule source qui a pu être consultée. Le document de l'étude sur la cartographie des feux de brousse au niveau national réalisée dans les années 80 n'a pu être obtenu. Il faut noter que plusieurs études sur des zones restreintes (à l'échelle de quelques villages) ont été réalisées à travers le pays.
MECV ; 2006 d : Plan d'action de la Stratégie nationale de gestion des feux en milieu rural / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 35 pages + annexes	E	Superficie couverte par les feux de brousse	2002	Ce document indique les options nationales en matière de gestion des feux en milieu rural, le cadre politique, juridique et institutionnel, les actions à mener et les rôles des différents acteurs concernés.

9.2.2 Classement et définitions

Les définitions sus – présentées sont tirées du glossaire des termes techniques du Code Forestier du Burkina Faso et de ses textes d'application (MEE, 2002 a) :

Classes nationales	Définitions
Feux de brousse	Feux incontrôlés en milieu rural quelle que soient leur cause et leur origine
Feux d'aménagement	Les feux d'aménagement sont des feux contrôlés et utilisés dans le cadre de l'aménagement. Ils sont constitués par les feux de débroussaillage, les feux précoces et les feux d'aménagement techniques
Feux d'aménagement technique	Sont des feux pratiqués dans un but de renouvellement des pâturages, de conservation et protection pour les zones pastorales, les parcs nationaux, les forêts en aménagement dans le but de lutter contre les feux tardifs ou de limiter leurs impacts
Feux précoces	Feux précoces sont des feux allumés à titre préventif et sous contrôle en début de saison sèche afin de prévenir des feux de brousse
Feux coutumiers	Sont des feux allumés et contrôlés sur une superficie déterminée dans un but de respecter les prescriptions coutumières, en collaboration avec les services forestiers et les autorités locales
Feux de débroussaillage	Les feux de débroussaillage sont des feux allumés pour la préparation des terrains de cultures

9.2.3 Données de base

Les superficies couvertes par les feux de brousse en 2002. En réalité ces données concernent les classes nationales de feux ci-après : feux de brousse, feux d'aménagement, feux d'aménagement technique, feux précoces et feux coutumiers. Les feux de débroussaillage n'ont pas été considérés dans cette estimation.

Régions	Superficie totale brûlée (ha)
Boucle du Mouhoun	926 300
Cascades	1 057 100
Centre	500
Centre - Est	47 100
Centre - Nord	0
Centre - Ouest	393 500
Centre - Sud	384 300
Est	1 059 700
Hauts - Bassins	864 600
Nord	1 300
Plateau Central	700
Sahel ¹	0
Sud - Ouest	1 233 500
TOTAL	5 968 600

¹ : La Région du Sahel n'est pas une zone combustible ; d'où l'absence de feux de brousse.

9.3 Analyse et traitement des données nationales

9.3.1 Estimation et prévision

Ces données sont supposées valables pour 2000. Nous n'avons pas de données disponibles pour les autres années de référence.

9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	ND	ND	5 968	ND	ND	ND
... dont de forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont d'autres terres boisées	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont d'autres terres	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	ND	ND	ND
Feu planifié	ND	ND	ND

9.5 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	Les données présentées sont fiables. Une part appréciable du couvert végétal du pays est parcourue chaque année par les feux de brousse en dépit des actions entreprises pour atténuer ce fléau. A défaut de parvenir à une protection intégrale contre les feux de brousse, le Burkina Faso s'est doté d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la gestion des feux en milieu rural. L'utilisation des feux précoces comme outil de gestion sylvicole est promue.	Il est attendu de la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action pour la gestion des feux en milieu rural, une baisse sensible des superficies brûlées annuellement.
Nombre d'incendies		
Incendie non contrôlé / Feu planifié		

Autres commentaires généraux au tableau

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

10.2 Données nationales

10.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MAHRH ; 2004 b :	E	Superficies des cultures et des jachères infestées par les invasions acridiennes	2004	Cette source ne renseigne pas sur les superficies forestières infestées.

10.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Superficies infestées par les attaques acridiennes	Les superficies concernées sont celles des cultures et des jachères qui ont fait l'objet d'invasion acridienne

10.2.3 Données de base

Les données nationales disponibles concernent l'étendue des cultures et des jachères infestées en 2004 infestées par les acridiens. Selon les statistiques recueillies auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, les superficies concernées sont estimées à 66 479 ha au niveau des cultures et à 63 141 ha pour les jachères. Les données sur les superficies forestières infestées ne sont pas disponibles (elles n'ont pas été collectées).

10.3 Analyse et traitement des données nationales

10.3.1 Estimation et prévision

Les données sur les superficies forestières infestées par les acridiens ne sont pas disponibles.

10.4 Données à insérer dans le tableau T10

Tableau 10a – Perturbations

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	ND	ND	ND
Perturbation par les maladies	ND	ND	ND
Perturbation par d'autres agents biotiques	ND	ND	ND
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	ND	ND	ND
Superficie totale touchée par des perturbations	ND	ND	ND

Tableau 10b – Les plus importants infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)
ND	ND	ND	ND	ND

Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
ND	ND
Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses	

10.5 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes		
Perturbation par les maladies		
Perturbation par d'autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/ éruptions		
Espèces envahissantes		

Autres commentaires généraux au tableau

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
COULIBALY, N. et Faso Yiiri ; (2000), (2001), (2002), (2003), (2004) : Rapports d'activités annuels 2000 à 2004 de l'Entreprise Industrielle du Bois du Faso (EIBF) et de la Scierie COULIBALY Nouhoun./ Banfora	F	Volumes de bois d'œuvre exploité par an	2000 à 2004	Il s'agit des volumes bruts de bois au départ de la zone de coupe.
FAO ; 2000 : Revue et amélioration des données relatives aux produits forestiers au Burkina Faso / FAO, Rome	M	Produits forestiers extraits au Burkina Faso	1994 à 1999	Une estimation de la demande nationale en bois (toutes catégories de bois) est présentée dans cette source
COULIBALY S. et al. (2001) : Evaluation des ressources en bois d'œuvre situées dans les zones de coupe des scieries de Banfora et élaboration d'un tarif de cubage bois d'œuvre pour <i>Khaya senegalensis</i> / Direction Générale des Eaux et Forêts – Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; 33 pages + annexes.	M	Volumes moyens de bois d'œuvre dans les zones de coupe des scieries	2000	-
MEE ; 1996 : Programme National d'aménagement des forêts / Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; 43 pages + annexes.	M	Demande en bois d'œuvre du pays	1996	-

11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Bois de feu	Il s'agit de pieds issus d'espèces dont le bois a un pouvoir calorifique acceptable. Le diamètre minimum de pré comptage pour cette catégorie de bois a été fixé à 7,5 cm lors de l'inventaire forestier national de 1980 – 1983. Le diamètre maximum pour le bois de feu est fixé à 40 cm (exclus).
Bois d'œuvre	Concernant le bois d'œuvre, il est obtenu à partir de l'exploitation d'un certain nombre d'espèces locales ; le diamètre minimum de coupe est fixé à 40 cm à 1,30 m au – dessus du sol

11.2.3 Données de base

1. Volumes extraits

Concernant le bois d'œuvre (bois rond industriel), le pays importe près de 90 % de ses besoins estimés entre 25 000 et 30 000 m³ par an (MEE ; 1996). L'exploitation du bois rond au niveau national est assurée par deux (2) scieries installées à Banfora (Province de la Comoé) à savoir l'Entreprise Industrielle du Bois du Faso (EIBF) et la Scierie COULIBALY Nouhoun. Les volumes bruts de bois d'œuvre ainsi que ceux des résidus d'exploitation valorisés (sous forme de bois de feu et de charbon de bois) sont indiqués dans le tableau ci-après :

Catégorie	Volume de bois (x 1 000 m ³)		
	1990	1995	1999
<i>Bois rond industriel</i>	3,316	5,434	5,020
<i>Bois de feu brut</i>	3,715	4,191	4,609
<i>Bois transformé en charbon de bois</i>	2,621	2,397	2,634
TOTAL	9,652	12,022	12,263

2. Valeurs du bois extrait

Les rapports annuels d'activités des scieries mentionnent le cubage brut des billes exploitées et le montant total de la redevance versée à l'Etat au titre des pieds abattus. Selon la DRECV/ Cascades (2009), entre 1999 et 2008, le volume total brut des billes extraites par les scieries s'élève à 71 607,88 m³ pour un montant total payé de 65 219 382 F CFA. A partir de ces données, on en déduit que le prix du bois d'œuvre dans les zones de coupe, soit 911 F CFA le mètre cube (m³).

Concernant le bois issu des déchets de sciage valorisé sous la forme de bois de feu brut et de charbon de bois, il a été considéré que le prix de l'équivalent d'un (1) stère de ce bois est de 1 500 F CFA (prix moyen du bois de feu exploité dans les différents chantiers d'aménagement forestier du pays), ce qui signifie que le m³ coûte 1 500 F CFA x 3 = 4 500 F étant entendu que 1 m³ = 3 stères.

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes nationales	Catégories FRA	
	Extraction de bois industriel	Extraction de bois de feu
<i>Bois rond industriel</i>	100%	
<i>Bois de feu</i>		100%
<i>Bois transformé en charbon de bois</i>		100%

11.3.2 Estimation et prévision

Afin d'estimer la quantité de bois extrait en 1990, 2000 et 2005, il a été admis que :

- les volumes de bois exploités en 1990 et mentionnés dans les rapports d'activités des scieries ont été repris pour la même année de référence 1990 de FRA ;
- les données de 1999 sont considérées pertinentes pour l'année de référence 2000.

Une extrapolation linéaire des données de 1990 et de 1999 a été faite pour 2005.

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	3,31	5,02	5,19	6 336	7 243	7 333
... dont provenant de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	911	911	911	4 500	4 500	4 500
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	3015	4573	4728	28512000	32593500	32998500

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	FCFA	FCFA	FCFA

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel	Ces données ne différencient pas celles en provenance des « Forêts » et celles des « Autres terres boisées ».	Les données sur le bois d'œuvre industriel extrait ne prennent pas en compte les coupes frauduleuses qui seraient en augmentation.
Volume total de bois de feu	Ces données ne différencient pas celles en provenance des « Forêts » et celles des « Autres terres boisées ».	-
Valeur unitaire	Le prix du bois industriel fourni est celui sur la zone de coupe. Par ailleurs, il ne doit pas surprendre, s'il est faible par rapport au bois de feu. Le bois industriel local est rarement de grande qualité et correspond plus à un bois de service. Le prix comparativement élevé du bois de feu souligne par contre l'importance qui demeure pour le bois-énergie (dans un pays relativement pauvre en matière ligneuse).	-
Total value	L'équivalent en valeur monétaire du volume total de bois de feu extrait (sur la base des estimations qui ont été faites) montrent que la contribution du sous – secteur des forêts à l'économie nationale est élevé quand bien même cela semble être sous – estimé dans le calcul du PIB.	La tendance à la hausse de la consommation du bois – énergie au Burkina Faso devrait perdurer encore longtemps, de l'avis des spécialistes. Les énergies alternatives tardent à être adoptées par les populations pour des raisons socio – économiques et socio - culturelles.

Autres commentaires généraux au tableau

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

12.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Produit forestier non ligneux (PFNL))	Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois.
Valeur des PFNL extraits	Aux fins du tableau, la valeur est définie comme la valeur marchande au site de collecte ou à la lisière de la forêt.

Catégories des PFNL

Catégorie
<u>Produits végétaux/matière première</u>
1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux
<u>Produits animaux/ Matière première</u>
9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non-comestibles

12.2 Données nationales

12.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
DG - Douanes ; 2004 : Données sur les importations et les exportations et bois et autres produits forestiers	M	Exportation de produits forestiers non ligneux	1999,2000 2001, 2002 2003	Les produits forestiers concernés sont principalement : les amandes de karité, les graines de néré, les fruits de tamarinier

MECV ; 2006 e : Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	M	Statistiques concernant les exportations de quelques produits forestiers non ligneux	1999,2000 2001, 2002 2003	Les produits forestiers concernés sont principalement : les amendes de karité, les graines de néré, les fruits de tamarinier
---	---	--	------------------------------------	--

12.2.2 Données de base

Produits forestiers	Valeur des exportations par année (en F CFA)				
	1999	2000	2001	2002	2003
Miel naturel	-	400 000	-	7 891 899	60 000
Autres feuillages, feuilles, rameaux, frais, pour bouquets ou ornements	-	40 000	-	400 000	-
Fleurs non fraîches, pour bouquets ou ornements	1 098 000	-	2 408 000	36 100 200	159 879 520
Autres feuillages, feuilles, rameaux, non frais, pour bouquets ou ornements	-	3 461 000	-	24 049 142	21 131 853
Tamarin	135 000	6 728 750	9 963 100	3 507 600	1 105 000
Graines de karité, même concassées	340 627 360	374 930 483	1 175 815 376	3 175 932 420	2 199 321 189
Autres matières végétales utilisées en vannerie ou en sparte	917 250	-	530 375	312 500	29 600
Autres matières végétales de rembourrage, même avec autres supports	400 000	-	-	-	-
Grains durs, pépins, coques, coques et noix à tailler	-	-	-	-	-
Autres	2 911 400	477 975	-	200 000	37 200
Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés en bois	-	-	-	-	-
Statuettes, autres objets d'ornement en bois	31 783 471	55 879 927	84 665 266	115 937 399	66 409 952
Autres : autres	-	-	-	-	-
Autres articles d'ameublement en bois marqueté ou incrusté	7 491 798	3 992 550	-	14 336 850	579 500
Autres bois préparés pour allumettes	-	-	875 500	-	-
Autres : autres	1 386 050	13 308 700	4 644 375	1 210 000	18 737 050
Ouvrages de vannerie en matières végétales, faits avec les artistes	27 871 760	17 248 560	21 245 850	17 563 269	15 014 300
Autres ouvrages de vannerie y compris les ouvrages en luffa	115 394 046	108 482 732	97 450 250	26 821 252	14 046 735
TOTAL (F CFA)	530 016 135	584 950 677	1 397 598 092	3 424 262 531	2 496 351 899
TOTAL (\$ US)	1 177 814	1 299 890	3 105 774	7 609 472	5 547 449

Source : DG / Douanes du Burkina ; 2004

12.3 Analyse et traitement des données nationales

12.3.1 Estimation et prévision

La valeur des exportations a été prise en compte pour avoir une idée de la valeur des PFNL. Les produits ont, successivement, été reclassés dans les catégories FRA 2010 et la moyenne de la période 1999-2003 ne permet toutefois pas de compléter les données pour l'année 2005.

12.4 Données à insérer dans le tableau T12

Place	Nom du produit	Espèce principale	Unité	PFNL extraits 2005		Catégorie de PFNL
				Quantité	Valeur (1000 monnaie nationale)	
1 ^{er}	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2 ^{ème}						
3 ^{ème}						
4 ^{ème}						
5 ^{ème}						
6 ^{ème}						
7 ^{ème}						
8 ^{ème}						
9 ^{ème}						
10 ^{ème}						
Tous les autres produits végétaux						
Tous les autres produits animaux						
TOTAL						

	2005
Nom de la monnaie nationale	FCFA

12.5 Commentaires au tableau T12

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
10 produits les plus importants	
Autres produits végétaux	
Autres produits animaux	
Valeur par produit	
Valeur totale	

Autres commentaires généraux au tableau
Les données disponibles ne concernent que les exportations de quelques produits. La situation concernant les prélèvements et les valeurs monétaires à l'échelle nationale n'est pas disponible. Différents intervenants dont le Projet ARSA, TREE AID, etc. travaillent à la collecte de données permettant de mieux renseigner sur la contribution des produits forestiers non ligneux à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté.

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MECV ; 2006 e : Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	M	Impacts socio – économiques du secteur forestier	2004	Une évaluation du nombre d'emplois créés par les sous – secteurs forêts, faune et pêche est présentée dans ce document. Il présente une liste d'emplois liés aux trois sous - secteurs
LAMIEN N., BAMBA A. , PODA D. , LANKOANDE I. ; 2008 : Valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso : Etat des lieux et perspectives. Rapport final – Programme d'Amélioration des Revenues et de Sécurité Alimentaire (ARSA) : Composante « Exploitation rentable des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et PNUD ; 161 pages.	M	Définition du concept de produits forestiers non ligneux Liste des principaux produits forestiers non ligneux d'origine végétale	2008	

13.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Emplois liés aux sous – secteurs forêts, faune et pêche	Les emplois (temporaires ou permanents) concernés sont ceux créés par le privé dans les sous – secteurs forêts, faune et pêche. Les emplois en question sont : Exploitant forestier au niveau des forêts aménagées, Grossiste -transporteur de bois de feu, détaillant de bois de feu, fendeur de bois de chauffe, chauffeur de camion de transport de bois de feu, apprenti - chauffeur de camion de transport de bois, personnel des scieries, pépiniériste et aide – pépiniériste, employé dans le domaine des semences forestières, personnel des laboratoires privés de pharmacopée, concessionnaire de zone de chasse, guide - accompagnateur, marchands - transporteurs de viande de gibier, restaurateurs de viande de gibier, pêcheur, commerçant (mareyeur et revendeur) de produits de la pêche et transformatrice de poissons.

13.2.3 Données de base

Les données nationales disponibles en matière d’emplois créés par les corps de métiers liés aux ressources forestières, fauniques et halieutiques sont tirées du rapport final de l’étude sur la contribution du secteur forestier à l’économie et à la lutte contre la pauvreté. Les informations présentées concernent l’année 2004.

Sous – secteurs	Total emplois (occasionnels et permanents)	Répartition des emplois permanents		Total des emplois permanents
		Production primaire de biens	Production de services	
Forêts	60 000	1 829	4 444	6 273
Faune	10 000	132	47	179
Pêche	11 000	2 000	3 000	5 000
TOTAL	81 000	3 961	7 491	11 452

13.3 Analyse et traitement des données nationales

13.3.1 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Seulement l’emploi forestier a été considéré.

13.3.2 Estimation et prévision

Les données de base sont datées de 2004. Elles permettent de renseigner l’année 2005. Pour les années 1990 et 2000, nous ne disposons pas de données.

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	ND	1,8	ND
...dont emploi salarié	ND	1,8	ND
... dont emploi à titre indépendant	ND	ND	ND
Emploi dans la gestion des aires protégées	ND	ND	ND

13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens	Les données insérées dans le tableau ne concernent les emplois liés aux forêts et à la faune	
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant	Les données insérées dans le tableau ne concernent les emplois liés aux forêts et à la faune	
Emploi dans la gestion des aires protégées		

Autres commentaires généraux au tableau

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)			
Déclaration de politique forestière de portée nationale		X	Oui
			Non
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	1995	
	Référence du document	Politique Forestière Nationale	
Programme forestier national (pfn)		X	Oui
			Non
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	Programme National de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques	
	Année de démarrage	2006 (Atelier de validation a été organisé)	
	Statut actuel		En cours de formulation
		X	En cours d'application quand bien même l'édition de la version finale du document n'est toujours pas effective. Cette édition aura lieu d'ici à fin 2009 selon les prévisions du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie,
			En révision
			Processus temporairement suspendu
	Référence du document ou site web	Programme National de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.	

Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	☒	Oui, il existe une loi forestière spécifique
	☐	Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)
	☐	Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	1997
	Année du dernier amendement	En cours depuis 2008
	Référence du document	Loi n° 006-97/ADP portant Code Forestier du Burkina Faso

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.

4. Déclarations décentralisées de politique forestière	☒	Oui
	☐	Non
Dans l'AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière	La Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au Burkina Faso traite entre autres du transfert des compétences et des ressources dans le domaine forestier. Toutefois. A ce jour, ce transfert n'est pas encore effectif.	
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	☒	Oui
	☐	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts	Pour le moment, aucune Collectivité Territoriale n'a adopté des lois sur les forêts. Le transfert des ressources forestières aux Collectivités Territoriales n'est pas encore effectif	

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	La Politique forestière nationale date de 1995. Avec les évolutions institutionnelles en cours (notamment la décentralisation), il est probable qu'elle fasse l'objet d'une relecture.
Programme forestier national (pfn)	Le programme national de gestion des ressources forestières et fauniques en cours de finalisation prend la décentralisation et différentes thématiques émergentes du développement durable.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau

--

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Monsieur Salifou SAWADOGO (depuis mars 2008), Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1^{er} degré de subordination par rapport au Ministre 2^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre X 3^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre Les supérieurs hiérarchiques du Directeur des Forêts sont : - le Directeur Général de la Conservation de la Nature - le Secrétaire Général du Ministère - le Ministre 4^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	- Direction Générale de la Conservation de la nature (DGCN) - Direction Générale des Eaux et Forêts - Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP – CONEDD) - Centre National de Semences Forestières - Agence pour la Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux - Ecole Nationale des Eaux et Forêts - Office National des Aires Protégées (OFINAP)
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	- Direction Générale des Eaux et Forêts - Direction Générale de la Conservation de la Nature - Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie - Tous les autres services forestiers

Tableau 15b – Ressources humaines

Personnel forestier (chiffres de la DF)

Catégories	Année 1987	Année 2003
Inspecteurs des Eaux et Forêts	72	123
Contrôleurs des Eaux et Forêts	52	232
Assistants des Eaux et Forêts	164	174
Préposés des Eaux et Forêts	185	223
Total personnel forestier	473	752

Note : Les données sus-indiquées dans le tableau, ne sont pas désagrégées entre hommes et femmes.

La variation moyenne des effectifs totaux entre 1987 et 2003 est de 17 agents / an. En considérant que cette variation est linéaire, on déduit les nombres d'agents pour les années de référence de FRA à savoir 2000, 2005 et 2008.

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	700	ND	787	ND	839	ND
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	ND	ND	ND	ND	ND	ND

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	La Direction chargée des Forêts est classée au 3 ^e niveau de subordination.	
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Certaines structures de recherche mènent des activités de recherche sur les ressources forestières. Le personnel concerné n'a pu être pris en compte dans les effectifs sus-indiqués.	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	En plus des structures compétentes du Ministère chargé des forêts, l'application de certains textes de lois implique parfois d'autres départements ministériels.	
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques	Les données de base utilisées sont fiables pour les années 1987 et 2003. A défaut de disposer des données pour les années de référence de FRA (2000, 2005 et 2008), des extrapolations linéaires ont été appliquées.	

Autres commentaires généraux au tableau

--

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

16.2 Données nationales

16.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MECV, PNUD et FEM (2006) : Besoins en renforcement des capacités en matière de collecte des ressources génétiques végétales et perspectives des espèces végétales importantes pour l'alimentation ; 90 pages + annexes	M	Nombre de chercheurs, d'Ingénieurs de Recherche, de Contrôleurs / Techniciens de Recherche intervenant dans les domaines de la surveillance, de l'inventaire et de la conservation des ressources phylogénétiques au Burkina Faso	2004	Les effectifs indiqués sont issus d'une enquête réalisée en 2004 auprès des différentes structures nationale de Recherche ci – après : * Centre National de Semences Forestières, (CNSF) ; * Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA) à travers le Département des Productions Forestières (DPF), et le Département des Productions Végétales (DPV) ; * l'Université de Ouagadougou (UO) ; * l'Université Polytechnique de Bobo (UPB).
MECV ; 2006 e : Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	M	Effectif du personnel forestier du Ministère en charge des forêts au Burkina Faso	2003	Les effectifs indiqués sont celles en 2003

16.2.2 Données de base

En 2004, la situation du personnel des structures de recherche intervenant dans le domaine de la gestion des ressources forestières s'établissait comme suit (MECV, PNUD et FEM ; 2006) :

- Chercheurs : 56
- Ingénieurs de recherche : 15
- Contrôleurs : 13
- Techniciens : 36

Ce personnel est issu des structures de recherches ci-après bénéficiant de financements de l'Etat :

- * Centre National de Semences Forestières, (CNSF) ;
- * Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA) à travers le Département des Productions Forestières (DPF), et le Département des Productions Végétales (DPV) ;
- * l'Université de Ouagadougou (UO) ;
- * l'Université Polytechnique de Bobo (UPB).

Concernant le personnel forestier du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, sa situation en 2003 s'établissait comme suit (MECV, 2006) :

Catégories	Année 2003
Inspecteurs des Eaux et Forêts	123
Contrôleurs des Eaux et Forêts	232
Assistants des Eaux et Forêts	174
Préposés des Eaux et Forêts	223
Total personnel forestier	752

Il faut noter que :

- **Le Corps des Inspecteurs des Eaux et Forêts** regroupe plusieurs catégories de cadres supérieurs forestiers comprenant :
 - o les titulaires de doctorats et de diplômes d'études approfondies ou de Masters ;
 - les Ingénieurs des Eaux et Forêts (Formation universitaire BAC + 3 ans à 5 ans) ;
 - les Inspecteurs des Eaux et Forêts (Formation professionnelle équivalente à BAC + 3 ans).
- **Le Corps des Contrôleurs des Eaux et Forêts** regroupe des forestiers titulaires du diplôme professionnel équivalent du BTS ;
- Les autres personnels (**Assistants des Eaux et Forêts et Préposés des Eaux et Forêts**) ont des niveaux d'études inférieurs à ceux des Corps ci-avant cités.

En 2003, le nombre de cadres forestiers titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme d'études approfondies au sein du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie était relativement faible. Selon les données recueillies, ils étaient une trentaine de cadres forestiers. En déduisant ce chiffre de l'effectif total des Inspecteurs des Eaux et Forêts en 2003, on obtient 92 personnes appartenant à la catégorie « Autres Inspecteurs des Eaux et Forêts » qui regroupe les Ingénieurs des Eaux et Forêts et les Inspecteurs des Eaux et Forêts formés à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts.

16.3 Analyse et traitement des données nationales

16.3.1 Estimation et prévision

Les données de 2003 concernant les effectifs des compétences au niveau du service forestier et celles de 2004 portant sur les effectifs du personnel affecté à la recherche forestière dans les structures

nationales de recherche sont supposées valables pour 2005. Nous n'avons pas de données disponibles pour les autres années de référence.

16.4 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés ¹ en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	ND	ND	31	ND	ND	ND
Licence en sciences forestières ou équivalent	ND	ND	92	ND	ND	ND
Diplôme / Brevet de technicien forestier	ND	ND	232	ND	ND	ND
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics ²					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	ND	ND	5	ND	ND	ND
Master ou équivalent	ND	ND	31	ND	ND	ND
Licence ou équivalent	ND	ND	92	ND	ND	ND

Notes:

1. Le terme « diplômés » se réfère aux étudiants ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
2. Inclut tous les diplômes en sciences et pas seulement en sciences forestières

16.5 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays		
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics		

Autres commentaires généraux au tableau

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques.
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paievements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en œuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MECV, APEFE et PNUD (2008) : : Les comptes environnementaux pilotes – Méthodes et résultats / Projet de Comptabilité Environnementale – Ministère de l'Environnement et	E	Financements extérieurs par domaine de l'environnement Dépenses nationales Protection de l'environnement	2004 à 2006	La nomenclature adoptée pour les comptes de protection de l'environnement comporte une rubrique « protection des sites, des paysages et de la biodiversité » dont fait partie le volet « Forêts ».

du Cadre de Vie & PNUD ; 47 pages				
MECV ; 2006 e : Contribution du secteur forestier à l'économie national et à la lutte contre la pauvreté / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	E	Recettes forestières	1999 à 2003	Les données concernent les taxes, les redevances et divers contentieux. Les produits dont il est question sont : le bois de feu, le charbon de bois, le bois de service, le bois d'œuvre et les PFNL d'origine végétale.

17.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Recettes forestières	Taxes et redevances perçues par l'Etat au titre de l'exploitation des produits forestiers. Les recettes dont il est question dans ce rapport sont celles liées à l'exploitation du bois de feu, du charbon de bois, du bois de service, du bois d'œuvre et des produits forestiers non ligneux d'origine végétale.
Contentieux	Qui fait l'objet d'un désaccord, spécialement juridique ; contentieux est souvent synonyme de juridictionnel.

17.2.3 Données de base

Sur la base des deux premières sources citées :

a°). Recouvrement des recettes de l'Etat liées aux forêts

La situation des recettes forestières versées au Trésor public s'établit comme suit :

Classes nationales	Montant par année (en x 1 000 F CFA)					
	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne annuelle
Recettes forestières	248 846	255 708	250 326	244 684	252 056	250 324
Recettes contentieuses	78 354	76 003		71 056	68 006	73 355
TOTAL	327 200	331 711	250 326	315 740	320 062	323 679

NB. Les données concernant les recettes engrangées par l'Etat au titre des exportations des produits forestiers n'ont pu être obtenues.

b°). Dépenses sur le budget de l'Etat pour la protection des sites, des paysages et de la biodiversité

Années	2004	2005	2006	Moyenne sur les 3 années concernées
Montant (x 1 000 F CFA)	543 000	1 028 000	867 000	813 000

c°). Autres sources internes de financement des activités liées aux forêts

Un fonds d'aménagement forestier (FAF) a été institué au Burkina Faso par l'arrêté N°01-048/MEF/MATD/MEE du 08 novembre 2001. Ce fonds est destiné à la réalisation d'activités visant à assurer la pérennité des ressources forestières dans les zones où il est collecté. Il est placé sous la responsabilité des Unions des Groupements de Gestion Forestière en ce qui concerne le cas des forêts aménagées. Pour les forêts non aménagées (zones dites banales), il est prévu que ce fonds relève des Collectivités Territoriales. Entre 1986 et 1999, ledit fonds a enregistré un montant total de 2.500.000.000 F CFA selon la FAO (2000) cité par MECV (2006 e), soit une moyenne annuelle de 178.571428 F CFA. Ce montant moyen a été considéré pour l'année de référence 2005 de FRA.

Dans la détermination du financement interne mobilisé pour les interventions dans le sous – secteur des forêts, le montant annuel moyen du FAF perçu a été comptabilisé avec les dépenses effectuées sur le budget de l'Etat pour la protection des sites, des paysages et de la biodiversité (§ 5.17.2.3 b, ci – dessus). Ce montant passe alors à 1 206 571 000 F CFA pour l'année 2005.

d°). Financements extérieurs pour la protection des sites, des paysages et de la biodiversité

Années	2004	2005	2006	Moyenne sur les 3 années concernées
Montant (x 1 000 F CFA)	1 188 000	1 689 000	2 154 000	1 677 000

Les financements mentionnés sont destinés essentiellement à des dépenses opérationnelles dans les domaines des forêts et de la faune. Les données désagrégées ne sont pas disponibles.

17.3 Données à insérer dans le tableau T17**Tableau 17a – Recettes forestières**

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005*
Recettes forestières	331 711	320 062

Note : *En l'absence de données 2005, celles de 2003 sont fournies.

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	ND	1 206 571	ND	1 689 000	ND	2 895 571
Paievements de transferts	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total dépenses publiques	ND	1 206 571	ND	1 689 000	ND	2 895 571
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	X	Reboisement				
	X	Boisement				
	X	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	X	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	X	Protection du sol et de l'eau				
	X	Amélioration des peuplements forestiers				
	X	Établissement ou préservation des aires protégées				

	X	Autre, indiquer ci-dessous
		- Valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux - Formation

17.4 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières		
Dépenses opérationnelles		
Paiements de transferts		

Autres commentaires généraux au tableau

BIBLIOGRAPHIE

FAO (2008) : Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010

LAMIEN N., BAMBA A. , PODA D. , LANKOANDE I. (2008) : Valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso : Etat des lieux et perspectives. Rapport final – Programme d'Amélioration des Revenues et de Sécurité Alimentaire (ARSA) : Composante « Exploitation rentable des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et PNUD ; 161 pages.

MECV (2008) : Situation des forêts classées au Burkina Faso et plan de réhabilitation / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 44 pages + annexes

MECV, APEFE et PNUD (2008) : Les comptes environnementaux pilotes – Méthodes et résultats / Projet de Comptabilité Environnementale – Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie & PNUD ; 47 pages.

ZOUBGA, T.S. (2008) : Cadre politique, légal et institutionnel du secteur forestier Informations de base au Burkina Faso

MECV (2007) : Stratégie nationale de production des plants au Burkina Faso / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

SP / CONEDD (2007) : Analyse des activités dans les Aires Protégées du Burkina Faso - Programme FEM / Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable ; 39 pages

MAHRH (2006) : Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT) du Burkina Faso (1992 et 2002) / Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

MECV (2006 a) : Programme National de Gestion des Ressources Forestières au Burkina Faso 2006 – 2015 / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

MECV (2006 b) : Gestion de la faune et des aires de protection fauniques / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 96 pages

MECV (2006 c) : Guide modulaire pour l'aménagement des forêts / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ;

MECV (2006 d) : Plan d'action de la Stratégie nationale de gestion des feux en milieu rural / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 35 pages + annexes

MECV (2006 e) : Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

MECV, PNUD et FEM (2006) : Besoins en renforcement des capacités en matière de collecte des ressources génétiques végétales et perspectives des espèces végétales importantes pour l'alimentation ; 90 pages + annexes

ADP (2004) : Loi N°055/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso

DG - Douanes (2004) : Données sur les importations et les exportations et bois et autres produits forestiers

MAHRH (2004 a) : Cartographie des feux de brousse au Burkina Faso de l'année 2002 à l'aide d'images AVHRR de NOAA (LAC) / Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

MAHRH (2004 b) :

MECV (2004 c) : Situation des indicateurs retenus par l'Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain (ONAPADH) – Secteur Environnement / Direction des Aménagements Forestiers - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 8 pages.

DAFor (2003) : Plan d'action pour la régulation de la production et de la commercialisation du charbon de bois dans les régions de l'Est, du centre – Est et du centre – Ouest du pays / Direction des Aménagements Forestiers

MEE (2002 a) : Glossaire de termes techniques du Code Forestier et de ses textes d'application / Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; 6 » pages + annexes

MEE (2002 b) : Guide méthodologique d'aménagement des forêts au Burkina Faso / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ; 139 pages + annexes

COULIBALY S. et al. (2001) : Evaluation des ressources en bois d'œuvre situées dans les zones de coupe des scieries de Banfora et élaboration d'un tarif de cubage bois d'œuvre pour *Khaya senegalensis* / Direction Générale des Eaux et Forêts – Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; 33 pages + annexes.

COULIBALY, N. et Faso Yiiri ; (2000), (2001), (2002), (2003), (2004) : Rapports d'activités annuels 2000 à 2004 de l'Entreprise Industrielle du Bois du Faso (EIBF) et de la Scierie COULIBALY Nouhoun./ Banfora

FAO (2000) : Revue et amélioration des données relatives aux produits forestiers au Burkina Faso / FAO, Rome

OUEDRAOGO, J. et al. (2000) : Etude prospective du secteur forestier en Afrique / Rapport du Burkina Faso - Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; 54 pages

MEE (2001) : Manuel de foresterie Villageoise / Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; 113 pages.

MEM (2000) : Rapport provisoire de l'étude sur le secteur des énergies traditionnelles réalisée par le bureau d'études EDENE / Ministère de l'Energie des Mines ; 40 p.

COMPAORE, J. et KABORE, C. (1999) : Les ressources forestières naturelles et les plantations du Burkina Faso / Programme d'évaluation des ressources forestières 2000 – Rapport du Burkina Faso ; 70 pages

COULIBALY S. (1999) : Proposition d'un plan de gestion participative et intégrée des ressources en bois d'œuvre d'une forêt située dans le département de Niangoloko (Burkina Faso), 71 pages + annexes

MEE, PNUE et FEM (1999) : Monographie nationale sur la diversité biologique au Burkina Faso / Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie & Programme des Nations Unies pour l'Environnement & Fonds pour l'Environnement Mondial.

INERA et DGEF (1998) : Suivi écologique des zones en aménagement et élaboration de méthodes de quantification du bois sur pied / Département Production Forestière et Projet PNUD/BKF/93/003 A « Aménagement des forêts naturelles » ; 121 p.

ADP (1997) : Loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code forestier au Burkina Faso

MEE (1996) : Programme National d'aménagement des forêts / Ministère de l'Environnement et de l'Eau ; 43 pages + annexes.

FONTES, J. et GUINKO, S. (1995) : Carte de la végétation naturelle et de l'occupation du sol du Burkina Faso / ICIV. Université de Toulouse, Université de Ouagadougou, IRBET et MET.

FAO (1983) : Inventaire forestier national, Haute – Volta : FO : DP /UPV /78/004, rapport technique 3, Rome ; 187 pages.